



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires  
sahélo-sahariens : aménagement, développement

Revue scientifique thématique semestrielle

**E**nvironnement et **D**ynamique des **S**ociétés

**Hommage au Dr. ISSA Ousseini**



*Sous la coordination du Pr. MOTCHO Kokou Henri*

N° 001  
ISSN :1859-5146  
Novembre 2019

Presses Universitaires de Niamey



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)

Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires  
sahélo-sahariens : aménagement, développement

Revue scientifique thématique semestrielle

Environnement et Dynamique des Sociétés

Hommage au Dr. ISSA Ousseini



Sous la coordination du Pr. MOTCHO Kokou Henri

Photo de couverture : *Champs de Moringa, Guidan Idder, Tahoua, Niger, WAZIRI MATO M. 2015*

PAO : DAMBO Lawali, Université Abdou Moumouni de Niamey

N° 001

ISSN : 1859-5146

Novembre 2019



## NOTE AUX AUTEURS

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

1. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
2. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
  - a. Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
  - b. Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
3. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1.; 1.1. 1.2.; 2.; 2.1.; 2.2.1.; 2.2.2.; 3.; etc.).
4. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS [revueeds@gmail.com](mailto:revueeds@gmail.com).
5. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
6. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
7. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (Yamba, 1975). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de : « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : Anthelme F., Boissieu D., Giazzi F. et Waziri Mato M. - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 n°2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.

Exemples :

- **Pour un article de journal ou revue** : le (s) nom (s) de (s) auteur (s) suivi (s) des initiales du (des) prénom (s) ; la date de parution de l'article : le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : Bouzou Moussa I., 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciais à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
  - **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur avec les initiales du prénoms ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : Kilani M. et Waziri Mato M., 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
  - **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur avec les initiales du prénoms ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : Motcho K. H., 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (Waziri Mato, ed.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
  - **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur avec les initiales du prénoms ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : Bouzou Moussa I., 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bosso Sud). In: *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors Série, pp.49-61.
  - **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
8. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
  9. Les cartes et les graphiques : ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
  10. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
  11. Les tableaux et les figures : ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.

**UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)**  
**Laboratoire de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement,  
développement**  
**Revue scientifique thématique semestrielle**  
**Environnement et Dynamique des Sociétés**

### **DIRECTEURS DE PUBLICATION**

Directeur de publication : Pr AMADOU Boureima

Directeur Adjoint de publication : Pr YAMBA Boubacar

### **COMITE SCIENTIFIQUE**

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr DA DAPOLA Evariste, Université J.K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TCHAMIE T.K. Thiou, Université de Lomé (Togo) ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; MR BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; MC MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey ; MC WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey.

### **COMITE DE REDACTION**

Rédacteur en chef : Dr WAZIRI MATO Maman (MC)

Rédacteur en chef Adjoint : Dr DAMBO Lawali (MC)

Membres : Dr MOUNKAILA Harouna, Dr FARAN MAIGA Oumarou, Dr BODE Sambo, Dr ISSOUFOU Maman, DR IBRAHIM Bohari, Dr KONE Mamadou Moustapha, Dr YAYE SAIDOU Hadiara, Dr YONLIHINZA Issa, Dr ALI Nouhou

### **ADRESSE :**

Laboratoire de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement,  
Université Abdou Moumouni

BP: 418 Niamey-Niger. Email: [revueeds@gmail.com](mailto:revueeds@gmail.com)

**COMITE DE LECTURE**

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr DA DAPOLA Evariste, Université J.K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TCHAMIE Thiou, Université de Lomé (Togo) ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; MC AMADOU Oumarou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; MC MAHAMANE Alio, Université Abdou Moumouni, Niamey ; MR BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; MC MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey ; MC DAMBO Lawali, Université Abdou Moumouni, Niamey ; MC SOULEY Kabirou, Université de Zinder ; MC ZAKARI Aboubacar, Université de Zinder ; MC WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey.



## Table des matières

NOTE AUX AUTEURS .....	5
COMITE SCIENTIFIQUE .....	6
COMITE DE LECTURE .....	7
<b>1<sup>ERE</sup> PARTIE : MILIEU PHYSIQUE / ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>11</b>
D'UN TROPIQUE A L'AUTRE : DU BOURRELET NAMIBIEN AU MASSIF DE L'AÏR -NIGER .....	13
<i>MOREL Alain</i> .....	13
RISQUES D'INONDATION DANS LA COMMUNE URBAINE DE LOGA, REGION DE DOSSO AU NIGER.....	21
<sup>(1)</sup> MAMADOU Ibrahim, <sup>(2)</sup> MOUNKAILA Bourahima Aboubacar, <sup>(3)</sup> ABDOU Harou, <sup>(4)</sup> GARBA Zibo .....	21
CARACTERISTIQUES ET ENJEUX POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ILE DE LETE AU NIGER .....	35
<sup>(1)</sup> ISSIAKA Haoua, <sup>(2)</sup> DAN HABOU Saidou, <sup>(3)</sup> ABDOU BAGNA Amadou et <sup>(4)</sup> YAMBA Boubacar.....	35
RESTAURATION DES TERRES DEGRADEES ET DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL AU NIGER : EXPERIENCE DE GARIN ALI ET TELEMSSES DANS LA COMMUNE RURALE DE TILLIA .....	53
<sup>(1)</sup> MOUSSA Mahamadou Sani, <sup>(2)</sup> DAN GUIMBO Iro et <sup>(3)</sup> MOCTARI SOUMAILA Maman Sani .....	53
VULNERABILITE ET RESILIENCE DES ELEVEURS AGRO-PASTORAUX DE LA VALLEE DE LA TARKA DANS LE DEPARTEMENT DE DAKORO AU NIGER .....	67
<sup>(1)</sup> IBRAHIM Habibou, <sup>(2)</sup> MAMAN Issoufou, <sup>(3)</sup> YAMBA Boubacar .....	67
INTRODUCTION D'ESPECES EXOTIQUES EN ZONE ARIDE, QUELLES CONSEQUENCES SUR LES ECOSYSTEMES : CAS DU <i>PROSOPIS</i> <i>JULIFLORA</i> DANS LE TERROIR DE <i>TIGUIRWIT</i> (REGION D'AGADEZ).....	81
<i>MALAM Sanda</i> .....	81
POLLUTION ENVIRONNEMENTALE : QUEL AMENAGEMENT POUR PROTEGER LES EAUX DES TROIS BARRAGES DE OUAGADOUGOU ?	97
<i>OUEDRAOGO Lucien</i> .....	97
DYNAMIQUE DU CHANGEMENT D'AFFECTATION DES SOLS ET LES CONSEQUENCES SUR LES RESSOURCES EN EAU DE SURFACE DANS LA COMMUNE DE FALMEY .....	115
<i>YOUNSA YANSAMBOU Habibatou</i> .....	115
DEGRADATION DES TERRES ET INERTIE PAYSANNE DANS LE FAKARA (NIGER-OUEST).....	133
<sup>(1)</sup> BOUZOU MOUSSA Ibrahim, <sup>(2)</sup> BAHARI IBRAHIM Mahamadou, <sup>(3)</sup> MALAM ABDOU Moussa, <sup>(4)</sup> FARAN MAIGA Oumarou, <sup>(5)</sup> INGATAN Aghali, <sup>(6)</sup> BOUBACAR NA-ALLAH Abdoulaye .....	133
<b>2<sup>E</sup> PARTIE : ORGANISATION SPATIALE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN MILIEU RURAL.....</b>	<b>145</b>
MUTATIONS FONCIERES ET RECOMPOSITION SPATIALE DANS LA COMMUNE URBAINE DE DOGONDOUCHI .....	147
<sup>(1)</sup> ADAM ELHADJ SAIDI Aboubacar et <sup>(2)</sup> DAMBO Lawali .....	147
FONCIER A L'EPREUVE DES FAITS DANS LA COMMUNE URBAINE D'AGUIE .....	163
<sup>(1)</sup> WADA Nafiou et <sup>(2)</sup> AMADOU Boureima .....	163
TRANSFERT MONETAIRE ET SECURITE ALIMENTAIRE : CAS DU PROJET FILETS SOCIAUX DANS LA COMMUNE RURALE DE GOUCHI AU NIGER .....	177
<sup>(1)</sup> ABBA Bachir, <sup>(2)</sup> ALI Salé, <sup>(3)</sup> WAZIRI MATO Maman et <sup>(4)</sup> MAGAGI Soulé.....	177
MIGRATIONS SOUS CONTRAINTE ET VULNERABILITE DANS L'ACCES AUX RESSOURCES ET AUX SERVICES SOCIAUX DE BASEDES DEPLACES DU DEPARTEMENT DE KIMITI, EST DU TCHAD .....	195
<i>KESSELY Hamit</i> .....	195
PRATIQUES D'EXPLOITATION ET D'ECHANGE D'UNE RESSOURCE SYLVICOLE AU SAHEL : CAS DU PALMIER DOUM DANS L'IMANAN, <i>DALLOL BOSSO</i> AU NIGER.....	213
<sup>(1)</sup> OUMAROU A. Idrissa, <sup>(2)</sup> ISSA Ousseïni, <sup>(3)</sup> AMBOUTA J-M Karimou .....	213
ECONOMIE PASTORALE CHEZ LES ELEVEURS DE CAMELINS DANS LE NIGER ORIENTAL .....	225
<sup>(1)</sup> HAMET MAHAMANE Mahamadou Bachir et <sup>(2)</sup> ISSA Garba.....	225
DYNAMIQUE DE MARCHANDISATION DES TERRES DANS LE TERROIR VILLAGEOIS DE TINKIM AU NIGER.....	239

<i>(1)HAKILOU Laouali et (2)WAZIRI MATO Maman</i> .....	239
LES CHAMPS ÉCOLES DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS SUR LE SITE DE SOUMARANA À MARADI: ENTRE CONSEILS ET PRATIQUES AGRICOLES .....	253
<i>BABOUSSOUNA Awal</i> .....	253
<b>3<sup>E</sup> PARTIE : ORGANISATION SPATIALE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN MILIEU URBAIN</b> .....	<b>267</b>
GRAND-LAHOUE, UNE VILLE COTIERE DE LA COTE D'IVOIRE EN DEFICIT D'ACTIVITES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE .....	269
<i>(1)TAPÉ Sophie Pulchérie et (2) MEMEL Frédéric Armel</i> .....	269
ENJEUX SOCIO-SPATIAUX DE LA VENTE DES VEHICULES D'OCCASION A NIAMEY, NIGER .....	281
<i>ABDOU YONLIHINZA Issa et YAYE SAIDOU Hadiara</i> .....	281
OPERATION BULLDOZER OU COMMENT RENDRE COQUETTE NIAMEY, LA CAPITALE DU NIGER ?.....	293
<i>MOTCHO Kokou Henri</i> .....	293
DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT URBAIN DANS LA VILLE D'AGADEZ AU NIGER .....	313
<i>(1)KAILOU DJIBO Abdou et (2)MAMAN ANKO Abdoul Karim</i> .....	313
PRATIQUE AVICOLE DANS LA VILLE DE NIAMEY AU NIGER : CARACTERISATION ET ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES.....	333
<i>(1)MAMAN WAZIRI MATO Zaneïdou, (2)BODE Sambo, (3)BERTI Fabio, (4)AMADOU Boureïma, (5)LEBAILLY Phillipe</i> .....	333
LES DEFIS DE L'EXTENSION SPATIALE DE LA VILLE DE NIAMEY ENTRE 1937 ET 2017.....	349
<i>(1)ISSAKA Hamadou, (2)ISSA MAMADOU Salifou et (3)SOUMANA Djibo</i> .....	349
COLONISATION DES ESPACES PUBLICS DANS LA METROPOLE ABIDJANAISE : LE CAS DE LA RUE AU PLATEAU .....	367
<i>(1)MEMEL Frédéric Armel, (2)KOFFI Johachim Bohou Konan, (3)KOFFI Ange Jocelyne N'guessan</i> .....	367
INTERCOMMUNALITE ET MOBILISATION DE RESSOURCES POUR FINANCER LE DEVELOPPEMENT LOCAL : UNE ANALYSE A TRAVERS L'EXPERIENCE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DU BORGOU (ADECOP) AU NORD-BENIN.....	383
<i>(1)MOUDACHIROU A. Soule, (2)MOHAMED-NASSER Baco, (3)NADEDJO Bigou-Lare</i> .....	383

## **Mutations foncières et recomposition spatiale dans la commune urbaine de Dogondouchi**

### **Land changes and spatial recomposition in the urban commune of Dogondouchi**

<sup>(1)</sup>ADAM ELHADJ SAIDI Aboubacar et <sup>(2)</sup>DAMBO Lawali

<sup>(1)</sup>Doctorant au département de géographie, Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger

<sup>(2)</sup>Enseignant-chercheur au département de géographie, Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger

#### **Résumé**

Cet article examine les différentes transformations foncières et la recomposition spatiale qu'elles impliquent dans le contrôle de l'espace dans la commune urbaine de Dogondouchi. Dans cette commune, le foncier connaît des mutations surtout autour du centre urbain où l'interaction entre la ville et le milieu rural est très sensible et introduit des changements concrets.

A travers une approche essentiellement qualitative, ce travail a exploré les différentes formes de transformations qu'a subies le foncier dans cette commune.

Il ressort que le système foncier qui reposait sur le contrôle communautaire n'est plus en vigueur ou du moins a connu des bouleversements. Les transformations socio-économiques, politiques et environnementales constituent les causes. La nouvelle dynamique foncière se caractérise par une marchandisation des terres dont les acquéreurs sont des acteurs extra-agricoles (fonctionnaires, opérateurs économiques, hommes politiques).

De ce fait, ces différentes mutations ont engendré une recomposition dans le contrôle de l'espace. On est passé d'un contrôle topo centrique à un contrôle géométrique de l'espace. Cette recomposition se caractérise par une territorialisation de l'espace par des plus nantis.

Mots clés : mutations du foncier, transformation, Dogondouchi, commune urbaine, recomposition spatiale

#### **Abstract**

This article examines the different land transformations and the spatial recomposition that they imply in the control of space in the urban commune of Dogondouchi. In this commune, the land is undergoing changes especially around the urban center where the interaction between the city and the rural environment is very sensitive and introduces concrete changes.

Through an essentially qualitative approach, this work explored the different forms of transformation that the land has undergone in this commune.

It appears that the land system which was based on community control is no longer in force or at least has undergone upheaval. Socio-economic, political and environmental transformations are the causes. The new land dynamics is characterized by the commodification of land, the buyers of which are extra-agricultural players (civil servants, economic operators, politicians).

As a result, these different mutations have led to a recomposition in the control of space. We went from a topo-centric control to a geometric control of space. This recomposition is characterized by the territorialization of space by the more affluent.

Keywords : land mutations, transformation, Dogondoutchi, urban commune, spatial recomposition.

## Introduction

Le foncier est une problématique centrale dans les questions de développement car il constitue un enjeu économique et politique majeur dans nos sociétés (Lavigne delville, 2009). Mais il s'agit aussi d'une question complexe, largement abordée par plusieurs chercheurs sous des angles divers (Le Roy, 2002). Parlant des transformations foncières et des logiques qui les caractérisent, plusieurs auteurs (Jouve, 2006 ; Colin, 2005 ; Lavigne Delville, 2009 ; Durand-lasserre et al., 2012) pensent que l'évolution du système foncier traditionnel a été impulsée par la croissance démographique avec son corollaire de : saturation de l'espace, crise environnementale, développement des cultures de rente, montée de l'individualisme et monétarisation de la terre.

La complexité de la problématique foncière est aussi liée à l'extrême diversité des situations qui engendrent une multitude de modes de régulation selon le milieu considéré. On assiste à l'émergence d'une hétérogénéité dans l'évolution de la gestion foncière tant les situations varient d'un espace à un autre, d'une société à une autre (Yamba, 2004). Les acteurs qui animent ces transformations foncières sont nombreux et agissent selon des logiques diverses visant des intérêts variés (Cantoreggi et al. 2014). C'est cette diversité des logiques et ces intérêts parfois divergents qui stimulent des conflits entre acteurs.

Au Niger, la forte croissance démographique alliée aux effets du changement climatique ont engendré une croissance urbaine effrénée, un appauvrissement des terres agricoles, un amenuisement des espaces pastoraux, une dégradation des ressources naturelles, une occupation des espaces protégés et un accaparement des ressources et espaces partagés. Ces questions constituent les enjeux majeurs pour le développement du pays et mettent en évidence les principaux défis auxquels il va falloir faire face. C'est dans ce cadre que furent élaborés et adoptés en 1993, les Principes d'orientation du code rural consacrés par l'ordonnance 93-015 de 2 mars 1993. Cette ordonnance, complétée par d'autres textes, constitue l'ossature de la politique foncière nationale et met en place un cadre de régulation censé tenir compte des intérêts de tous les producteurs ruraux mais aussi de tous les acteurs intervenant dans l'exploitation et la gestion des ressources naturelles.

La région de Dosso, située au sud-ouest du Niger, regorge d'importantes ressources agroagropastorales (eau, terre, sols, végétation) à travers lesquelles elle a bénéficié de beaucoup d'appuis de partenaires au développement (Géoconseil, 2013). Bien que ces ressources soient mal réparties et en dégradation progressive, elles font de Dosso une région de forte migration (Moussa et al, 2009). La situation foncière se caractérise non seulement par une pression anthropique et une dégradation continue mais aussi par une concurrence de légitimité dans la gestion de l'espace rural. Le rapport de Géoconseil (2013) sur l'analyse des actes fonciers a fait ressortir une montée de la vente des terres à travers toute la région avec une forte concentration dans les zones des vallées et les périphéries des villes.

Dans cette zone, les ressources naturelles (eau, terre, pâturages) subissent un multi usage concurrentiel entre producteurs ruraux (agriculteurs, éleveurs) et citadins. Les terres agricoles proches des centres urbains attirent désormais de nouveaux acteurs (fonctionnaires, commerçants) qui commencent de plus en plus à s'y intéresser pour diverses raisons (agriculture, élevage, parcelles d'habitation). De ce fait, le foncier connaît une transformation continue qui mérite des réflexions afin de mieux comprendre cette dynamique nouvelle.

Dans la commune de Dogondoutchi située au Nord-Est de la région de Dosso, ces mutations foncières ont pris de l'ampleur ces dernières années, engendrant des changements profonds dans la tenure foncière locale. Ainsi cet article s'interroge sur les principales transformations foncières dans la commune de Dogondoutchi, leurs enjeux ainsi que les acteurs qui les animent. Ce questionnement rejoint l'hypothèse que les mutations foncières observées dans la commune de Dogondoutchi se caractérisent par des modifications profondes dans la tenure foncière locale et sont l'œuvre d'une multitude d'acteurs aux intérêts divergents. L'objectif de cette étude est d'analyser la dynamique foncière dans la commune de Dogondoutchi afin d'identifier les acteurs et les enjeux dans le contrôle de l'espace.

## 1. Méthodologie de recherche

Pour conduire cette étude, la démarche méthodologique s'est basée sur l'exploitation de la documentation existante et la collecte des données de terrain.

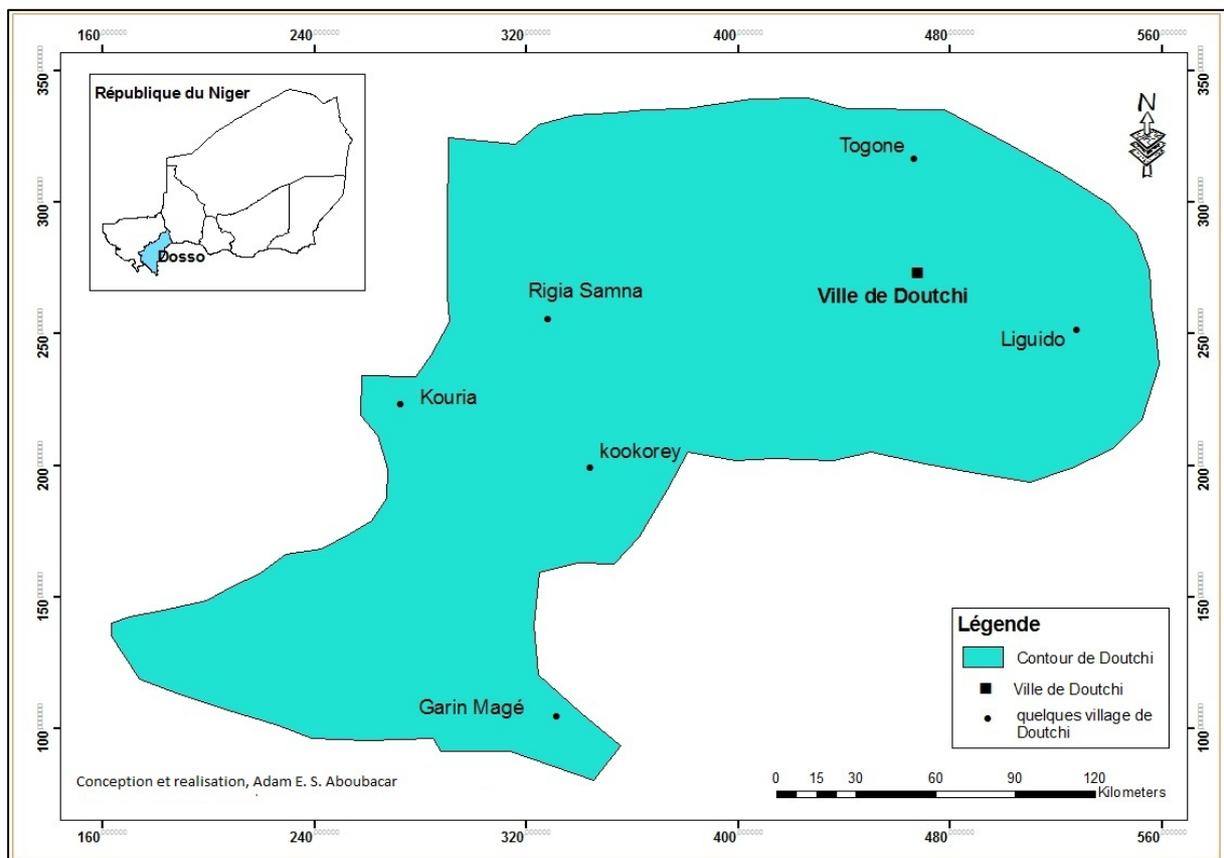
L'exploitation des ressources documentaires existantes a permis de dresser un état des lieux sur la question foncière et les ressources naturelles et de mieux cerner le contexte local de gestion foncière dans la commune de Dogondoutchi.

Les enquêtes qualitatives sur le terrain ont été faites à l'aide de guides d'entretien auprès des autorités coutumières, des services techniques déconcentrés et décentralisés, des propriétaires fonciers, des personnes expropriés pour cause d'intérêt public. Pour ces enquêtes, l'échantillon s'est basé sur 2 quartiers de la ville de Dogondoutchi et 7 villages de la commune. Le choix de ces localités s'est fait selon le dynamisme de l'enregistrement des transactions foncières (faible, moyen, élevé), la proximité de la localité du chef-lieu de la commune, la représentativité de différents groupes de Arawa (population autochtone). Le traitement et l'analyse de ces données ont permis de caractériser les mutations foncières et leurs conséquences, d'identifier les principaux acteurs et leurs stratégies ainsi que les enjeux majeurs de ces transformations.

## 2. Présentation de la zone d'étude

La commune urbaine de Dogondoutchi est située dans le département de Dogondoutchi, région de Dosso (figure 1). Elle est limitée au Nord par la commune de Matankari, au Sud par la commune de Kiéché, à l'Est par la commune de Dankassari et à l'ouest par la commune de Falwel dans le département de Loga. La ville de Dogondoutchi est le chef-lieu de la commune et en même temps le chef-lieu du département. Bien qu'elle soit urbaine, la commune comprend 40 villages et 12 quartiers constituant la ville de Dogondoutchi.

**Figure 2 : localisation de la zone d'étude**



Source : fond de carte IGNN

Historiquement, l'occupation de l'espace s'est faite en fonction de la forme extensive de l'agriculture, des luttes politiques et des querelles familiales ayant favorisé des migrations internes (Marc-Henri, 1970). L'espace était peuplé selon le principe gigogne : chaque nouveau village a été fondé par les segments de lignage qui ont quitté un village initial ; soit qu'en surnombre le village ne réponde plus aux besoins de l'ensemble de la communauté, soit qu'une famille en rupture avec les siens ne puisse rester, soit qu'un prince déchu emmène sa suite pour fonder une chefferie ailleurs (Dambo, 2007).

Dans ce cas, nous sommes en présence de ce que Jouve (2006) qualifie d'une structuration topo-centrique du foncier, qui correspond à la phase initiale d'occupation de l'espace, où chaque lignage dispose d'un secteur bien défini du territoire villageois allant du centre à la périphérie.

Le premier groupe à être installé dans la commune de Dogondoutchi fut les *Tudawa*. En effet, depuis l'ordre donné par la reine de Lougou aux chefs de l'Aréwa, les *Tudawa* créèrent les villages de Togone puis Tantchia et Bozarawa.

Les *Laffawa* furent le deuxième groupe de Arawa à s'installer dans la commune de Dogondoutchi. C'étaient des chasseurs et ce sont eux qui ont créé le village de Maizari. Ce dernier est aujourd'hui un des plus anciens quartiers de la ville de Dogondoutchi.

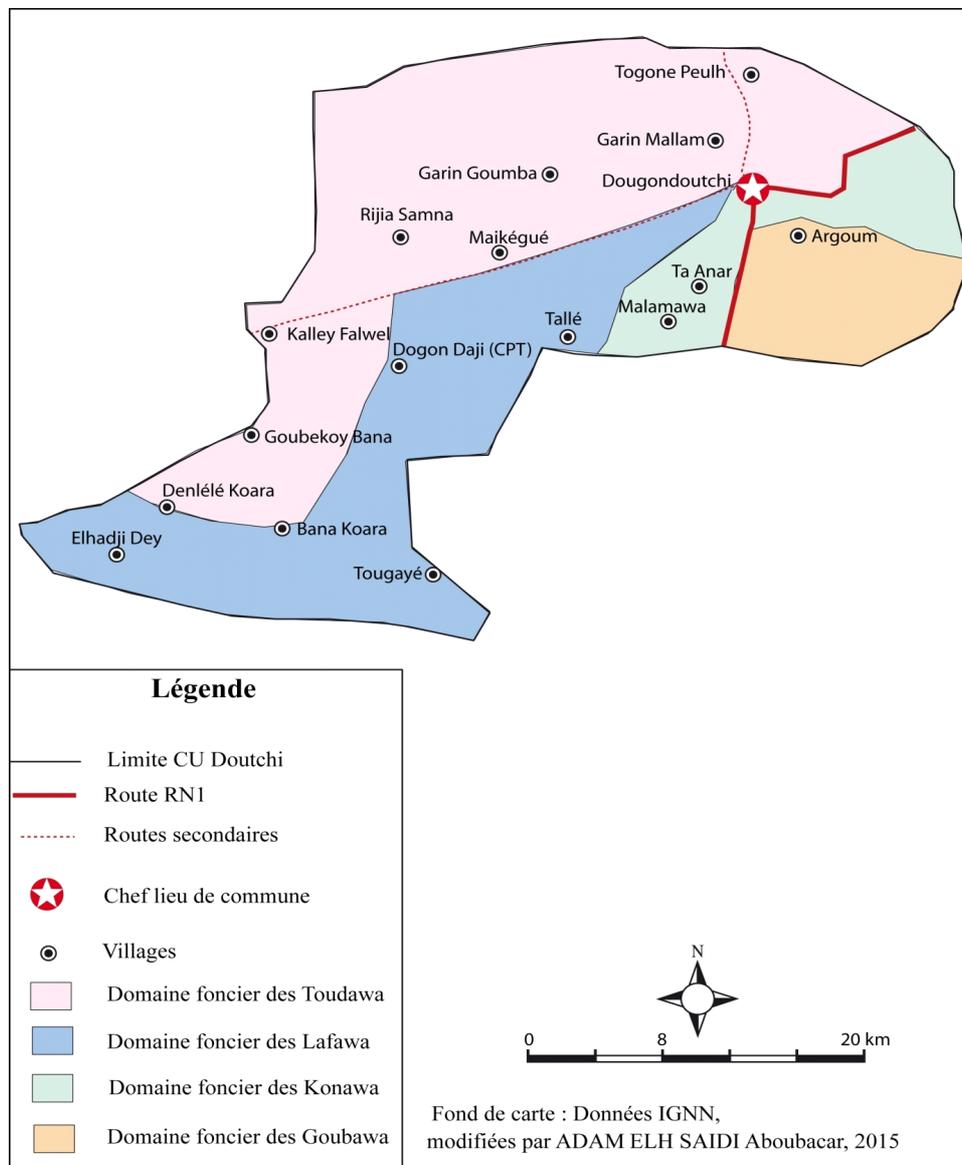
Quant aux *Konawa*, ils sont les premiers à s'installer au lieu qui a donné naissance à la ville de Dogondoutchi. Ils sont sous l'autorité de *Kona* (nom que prend le chef de village de Dogondoutchi) qui est toujours chef du village et à qui tous les autres chefs de quartier doivent rendre compte.

A la lumière des documents lus et des entretiens réalisés sur le terrain, on peut tenter de façon grossière de classer les grands propriétaires terriens de la commune comme suit :

- Les *Tudawas*, contrôlent le plus grand espace dans la commune. Ce sont eux qui ont créé les villages de Kalgo, Rigia Samna, etc. Ils contrôlent les terres du nord et du nord-ouest de la commune. Leur antériorité sur cet espace leur a permis d'occuper de grands domaines fonciers.
- Les *Laffawas* sont un sous-groupe des *Konawas*. Ils sont le deuxième groupe d'Arawa en matière de contrôle de la terre dans la commune. Ils sont de grands chasseurs et agriculteurs. Leur ardeur au travail et leur distinction dans la production agricole leur ont valu le titre de « Sarkinnoma » (grand producteur agricole). C'est parmi eux qu'est désigné régulièrement le Sarkin Noma de la commune de Dogondoutchi dont ils contrôlent la partie ouest.
- Les *Konawas* sont les premiers à s'installer dans le site actuel de la ville de Dogondoutchi. Ils contrôlent la vallée du Dallol Maouri dans sa partie sud-ouest et le sud de la commune.
- Les *Gubawa* s'installèrent à Argoum et Liguido et contrôlent le sud et l'Est de la commune.

La figure n°2 présente le domaine contrôlé par chaque groupe des Arawa dans la commune de Dogondoutchi.

Figure 2 : contrôle des terresparles sous- groupe d’Arawa



### 3. Le système foncier et ses mutations dans la commune urbaine de Dogondoutchi

La population de l’Aréwa possède un système foncier avant la période coloniale. Celui-ci est basé sur les règles locales. Mais au fil de l’histoire, ce système traditionnel a connu de profonds changements dus à plusieurs facteurs qui sont d’ordre politique, économique, social, environnemental et culturel.

#### 3.1. Le système foncier traditionnel

A l’instar des autres communautés sahéniennes précoloniales, dans la communauté Maouri, les règles coutumières régissent le rapport de l’homme à la terre. Dans l’Aréwa en général, la terre ne fait jamais l’objet de propriété, seul son produit fait l’objet d’une appropriation pour la

consommation. Elle appartient de façon symbolique aux ancêtres qui ont conclu le pacte avec les génies, maîtres de la brousse. Ainsi, comme souligné plus haut, les populations peuvent se déplacer de leur site initial au gré des circonstances pour s'installer dans des sites qu'elles jugent plus propices. La seule condition est qu'elles respectent le pacte établi entre les ancêtres et les génies de la brousse. Dans ce contexte, le système de culture est extensif, basé sur une exploitation collective : des segments de lignages de 30 à 40 personnes travaillent ensemble sous l'égide d'un patriarche sur un même champ appelé « Gandu » en haoussa (Eliane, 1992). Les produits de cette exploitation sont distribués à la collectivité par le « Maiguida » (chef de famille). La terre est une ressource commune, elle n'a jamais fait l'objet d'appropriation encore moins d'aliénation. Mais les bouleversements qu'a connus la société ont entraîné un changement dans le système foncier. Ces changements aussi bien sociaux qu'écologiques ont été particulièrement rapides et cumulatifs (Luxereau, 1999).

### **3.2. Les mutations socio- foncières dans la commune urbaine de Dogondoutchi**

Plusieurs raisons concourent pour expliquer les profondes mutations du système foncier dans la commune urbaine de Dogondoutchi. Ainsi à l'instar des autres régions du Niger, les autorités coutumières de l'Aréwa n'ont plus la mainmise qu'il possédait sur la gestion de la terre. En effet, depuis la colonisation, l'État a confisqué le pouvoir des chefs traditionnels en les réduisant à de simples auxiliaires de l'administration. La situation s'est accélérée après les années 1960 avec la suppression des terres de chefferies et la dîme accordée aux chefs traditionnels.

La croissance démographique a fait que, d'un contrôle collectif, on est arrivé à une individualisation des rapports à la terre dans la commune de Dogondoutchi. Selon Eliane (1992) « *Quoi qu'il en soit l'individualisation et l'appropriation foncière liée à l'expansion démographique ont été des facteurs de raréfaction de la terre et ont fixé la propriété dans un processus irréversible. Les terres disponibles n'existent plus dans cette région depuis les indépendances et devenues objet d'héritages* ». Voilà en plus ce qu'un vieillard de la région avait dit à l'auteure lors de ses enquêtes : « *il y a 20 ans la brousse était comme une jeune fille, tous les garçons pouvaient la fréquenter, maintenant elle est comme une femme ; une fois qu'on est marié avec elle, on doit la garder avec soi* ».

Un autre facteur très important de mutation foncière est induit par l'islamisation de la société de l'Aréwa. En effet, les populations de cette région furent le dernier peuple à embrasser l'islam (Djibo, Marc-Henri, 1974) dans ce qui était l'espace nigérien auparavant. Dans cette société, l'application du droit musulman dans le partage de l'héritage a permis la promotion de la propriété privée.

Ainsi, une mutation importante induite par l'islam dans la commune de Dogondoutchi est l'accès de la femme à la propriété foncière. Auparavant, la femme n'héritait pas la terre dans l'ensemble de l'Aréwa. Aujourd'hui cette situation change progressivement et une certaine prise de conscience a commencé. Les femmes réclament de plus en plus la terre en cas de partage de l'héritage (Dambo, 2016). Néanmoins, jusque-là dans certains villages de la commune, le refus à la femme d'accéder à la propriété foncière demeure. C'est l'exemple des villages de Kalgo et Tantchia. Selon les entretiens que nous avons eus avec la population de ces villages, la femme n'a pas besoin de posséder de terre car partout où elle part, sa prise en charge

est assurée. « Comment se fait-il que la femme réclame des champs en héritage alors qu'en cas de divorce elle va encore revenir auprès de ses frères avec lesquels elle a partagé les champs hérités » s'exclame un de nos interlocuteurs.

La terre est aujourd'hui devenue un bien marchand, elle se vend et s'achète, chose soumise à la réprobation sociale autrefois. Partant des différentes transactions enregistrées par les commissions foncières de base et les titres de propriété établis par la commission foncière départementale (COFODEP), les ventes de terres prennent de plus en plus de l'ampleur au détriment de prêts et de dons qui sont des formes non marchandes d'accès à la terre (Géoconseil, 2013 ; Dambo, 2016).

### **3.3. Les nouvelles dynamiques foncières dans la commune urbaine de Dogondoutchi**

Selon les analyses précédentes, on remarque que la terre qui est jadis un bien communautaire, gérée de façon collective sous la vigilance de chef de terre et le respect de pacte établi avec les esprits de la brousse, est devenue aujourd'hui une ressource que chacun veut s'approprier. Les acteurs de ce phénomène utilisent des stratégies pour en avoir le contrôle. A Dogondoutchi, deux phénomènes majeurs caractérisent cette appropriation privative de la terre. Il s'agit de la vente des terres par les paysans aux nouveaux acteurs (commerçants, fonctionnaires et homme politiques) surtout dans les zones rurales.

#### **3.3.1 La marchandisation de la terre**

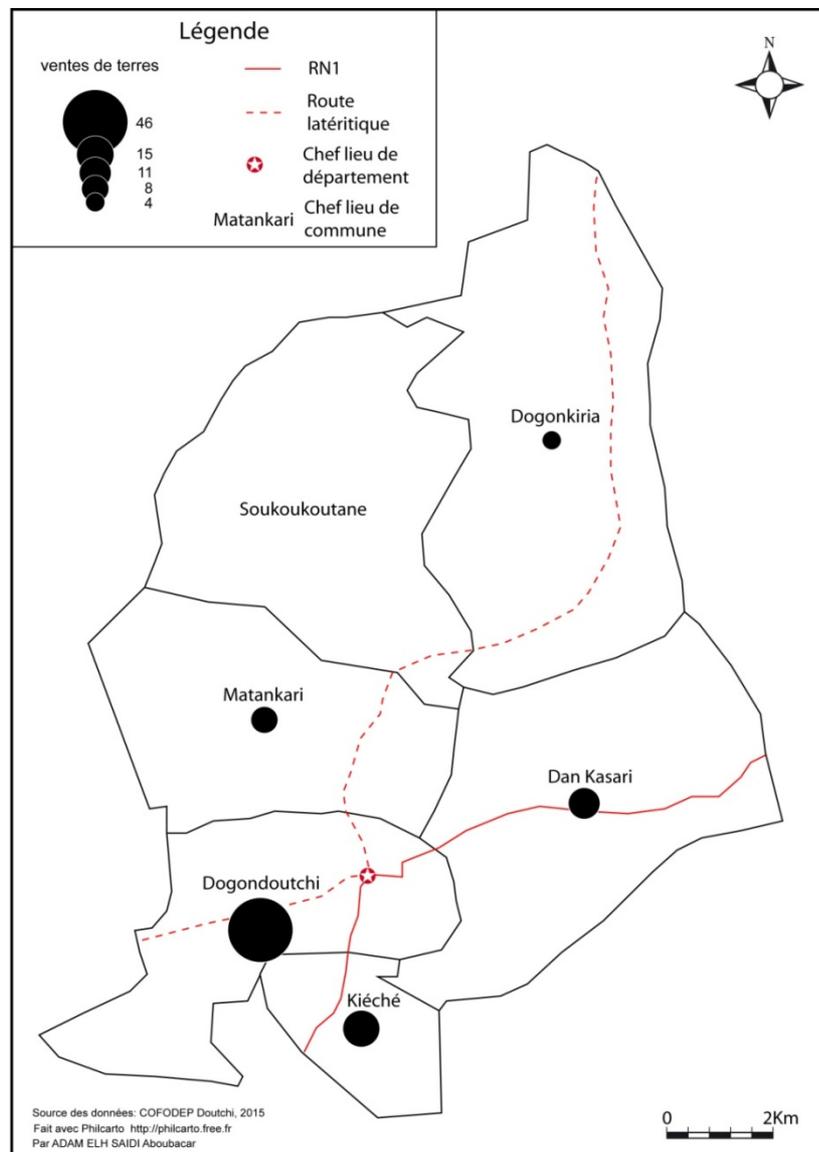
Un phénomène explicatif de l'appropriation privative du foncier est sa marchandisation de plus en plus effrénée. Au Niger, les raisons qui expliquent la montée de cette pratique sont nombreuses. Pour Raynaud (1987) cité par Dambo (2014), c'est d'abord la croissance démographique avec son corollaire, la saturation foncière à travers sa mise en valeur et donc sa rareté, ensuite la monétarisation de l'économie et son intégration dans le réseau du commerce international dont les racines remontent à la période coloniale.

Aujourd'hui qu'il s'agisse de l'ensemble du département de Dogondoutchi ou de la commune urbaine de Dogondoutchi, la marchandisation devient de plus en plus importante.

#### ***Les ventes de terres dans les différentes communes du département de Dogondoutchi***

L'observation de la figure n°6 montre bien une distinction de la commune urbaine de Dogondoutchi dans la dynamique de la vente des terres. Pour preuve, de toutes les communes du département, celle-ci se taille la grosse part en matière des ventes de terres agricoles.

La particularité ici est certainement liée à la présence du plus grand centre urbain de la commune (ville de Dogondoutchi) et en même temps du chef-lieu du département. En effet, Dogondoutchi fait partie des villes nigériennes moyennes et très dynamiques. Elle concentre tous les services techniques et les services sociaux de base importants du département. C'est donc le lieu privilégié de résidence des fonctionnaires retraités, enseignants et hauts cadres de l'État du département. Bref, des acteurs qui animent le phénomène d'achat des terres.

**Figure 3: vente des terres dans les communes du département de Dogondoutchi**

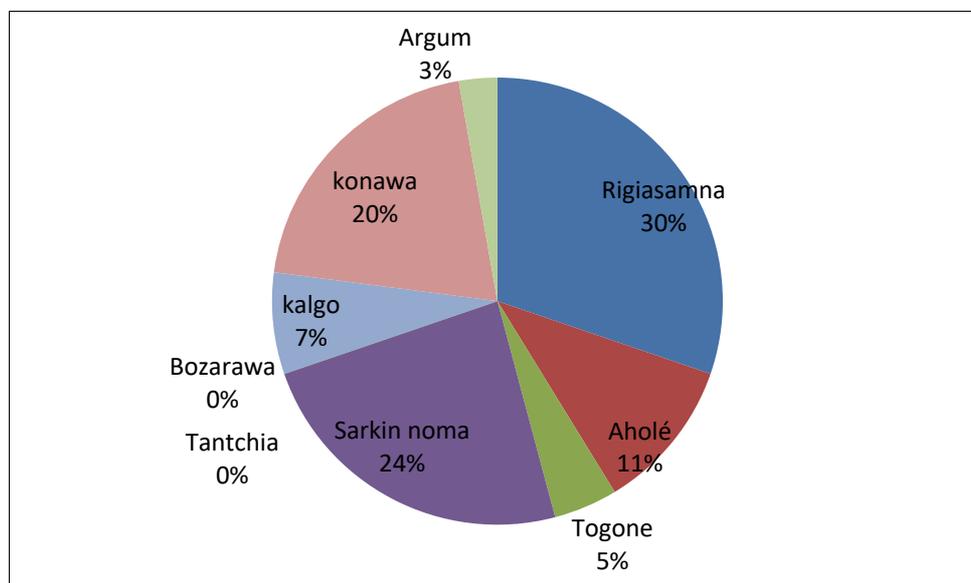
En plus, la commune urbaine de Dogondoutchi est traversée par la route nationale de l'unité (RN1), la plus grande voie de communication qui relie presque toutes les grandes villes et localités du Niger. Cet état de fait rend la commune très accessible aux nouveaux intéressés de l'agriculture qui ne peuvent pas, pour des raisons professionnelles, y résider. Ceux-ci peuvent facilement venir superviser leurs activités et retourner à leurs lieux de résidence. Cet argument est autant plus pertinent quand on remarque que, du point de vue de l'importance en matière de vente de terres à l'échelle départementale, après la commune urbaine de Dogondoutchi, ce sont celles qui sont situées sur la RN1 qui suivent, notamment Kiéché et Dankassari. Les chefs lieu de ces communes se développent de plus en plus grâce à leur situation sur la RN1. Ce qui nous permet de soutenir l'idée selon laquelle la mobilité est un élément fondamental, s'il n'est pas impératif, du développement territorial.

Pour preuve, les communes de Matankari, Soukougoutane et Dogonkiria ne présentent pas les mêmes réalités bien qu'elles possèdent des disponibilités foncières plus importantes que les trois précédentes.

### 3.3.2. Des comportements différents par rapport à la vente des terres dans l'espace communal

L'analyse du phénomène de vente des terres fait apparaître une disparité selon les villages de la commune de Dogondoutchi. En effet, dans certaines localités, on constate que la vente est très faible, voire inexistante, tandis que dans d'autres, le phénomène est moyen ou très élevé. Comme le montre la figure n°5, 30 % de l'ensemble des actes de vente sont de Rigiasamna, alors que les villages de Tantchia et Bozarawa n'ont enregistré aucune vente de terre car celle-ci est encore soumise à la censure sociale.

**Figure 4: proportion des ventes de terres par site enquêté (données cofobs, 2014)**



Selon les entretiens réalisés, les familles, dans ces villages, n'acceptent jamais que l'un de ses habitants vende la terre qu'ils ont héritée de leurs parents. Ces deux villages, bien qu'englobés par la ville, restent encore attachés à l'agriculture. Jusque-là, leurs habitants continuent à se déplacer pendant la saison pluvieuse dans leurs champs pour se consacrer exclusivement aux travaux champêtres. C'est pourquoi, pour eux, la terre reste encore une ressource à ne jamais vendre mais à transmettre aux générations futures. Un homme nous l'explique en ces termes :

« si nos parents ont vendu la terre, comment est-ce que nous, nous l'auront. Donc tel qu'ils nous l'ont transmise, c'est de cette même façon nous devons aussi la transmettre à nos enfants ». Quant au chef du village de Bozarawa, il nous affirme ceci : « quand tu vois un étranger (c'est-à-dire quelqu'un qui n'est pas de notre village et de notre lignée) possédant une terre dans notre domaine, sache que soit il l'a eue par la donation, soit par une autre alliance mais jamais par la vente ».

Par ailleurs les habitants ressortissants de ces villages agrandissent leurs domaines en achetant des terres dans d'autres terroirs.

Quant aux villages de Togone et Argoum (3% et 5% de ventes des terres) le phénomène de la vente des terres est faible et reste encore intra-villageois. Cela s'explique par le fait qu'ils ne possèdent pas assez de terres et aussi par le fait que leurs terres ne sont pas fertiles : elles sont très lessivées par l'érosion hydrique car situées en plein lit du dallol et subissant une exploitation continue.

L'enregistrement des ventes de la terre est très important au niveau de la commission foncière de base du quartier Sarkin Noma, Konawa (25% et 20% de ventes) correspondant successivement aux domaines de Konawa et Laffawa mais aussi au niveau des commissions foncières de base des villages de Kalgo et Rigia Samna qui sont originaires du village de Tanchia et Bozarawa, donc appartenant à la lignée des Tudawas.

Les raisons de vente de terres sont diverses. La principale raison est la paupérisation de plus en plus accentuée du monde rural. Cette paupérisation est due à la dégradation de plus en plus remarquable de l'environnement, à la baisse de la productivité du sol et à la baisse des précipitations enregistrées ces dernières années, entraînant de mauvaises campagnes agricoles. C'est pourquoi, les ménages ne disposant d'aucun revenu à part l'agriculture sont obligés de vendre leurs terres pour faire face à certaines charges sociales (mariage, baptême, etc.). C'est donc contre toute leur volonté qu'ils les liquident car elles sont pour eux le support principal de production. Il s'agit bien souvent de ventes de détresse.

La disponibilité des terres dans certains terroirs comme Rigia Samna pousse aussi ceux qui ont de grandes superficies, surtout pendant les périodes difficiles, à la vente de leurs droits. Mais cette relative disponibilité des terres dans ce terroir n'est qu'illusoire comme l'illustre ici le propos du chef de ce village. « *Les gens se sont mis à vendre leurs terres sans pour autant penser à l'avenir. Aujourd'hui il y a ceux qui ont tout vendu et ils n'ont rien. Pour nous, ils sont devenus comme des étrangers parce qu'ils n'ont pas de champs dans L'Arewa. Aujourd'hui, si toi tu achètes des terres ici chez nous, tu es plus de l'Aréwa qu'eux.* »

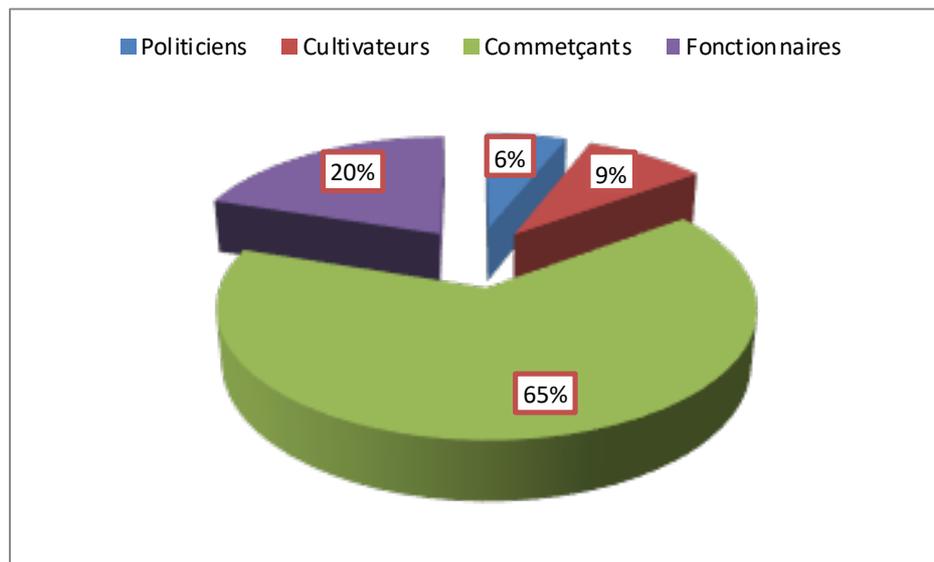
En plus, l'urbanisation est un facteur important qui pousse certains propriétaires à vendre leurs champs. Avec la succession des années déficitaires, l'agriculture est considérée, de plus en plus, comme une activité sans avenir, surtout pour la jeunesse. Selon les entretiens réalisés, beaucoup de propriétaires vendent leurs champs soit pour avoir un capital pour effectuer le commerce en ville, soit pour avoir le prix d'une parcelle pour construire et y résider. Dans l'un comme dans l'autre cas, il s'agit des personnes qui abandonnent définitivement l'agriculture pour s'établir en ville. Pour d'autres personnes qui résident à Dogondoutchi et qui ont des champs dans leurs villages d'origine, c'est l'éloignement de leurs champs par rapport à leur lieu d'habitation qui les pousse à les vendre. Pour eux, l'agriculture est devenue surtout une activité des nantis. C'est-à-dire qu'il faut avoir la possibilité de se déplacer chaque fois pour se rendre au champ ou avoir le temps de s'installer définitivement jusqu'à la fin des travaux champêtres.

### 3.3.3. Profil et stratégies des acheteurs de terres

Les modes d'acquisition des terres sont animés aujourd'hui par des acteurs qui, autrefois sont considérés extérieurs à l'agriculture. Ce sont surtout des opérateurs économiques, des fonctionnaires et hommes politiques. Ces catégories d'acteurs se ruent de plus en plus vers la terre pour pratiquer l'agriculture. Ce qui exacerbe les enjeux fonciers à la périphérie de la ville. Des situations similaires ont déjà été analysées dans le département de Gaya par Cantoreggi (2012), Cantoreggi *et al.* (2013) et Dambo (2016b).

L'analyse des différentes transactions foncières réalisées dans la commune urbaine de Dogondoutchi révèle que 65% des acheteurs sont des commerçants, 20% des fonctionnaires, 9% des cultivateurs, 6% des hommes politiques. Il s'agit là majoritairement d'acteurs ayant une autre activité principale que l'agriculture et en grande partie natifs de la région.

**Figure 5: Profils des acheteurs des terres de 2005 à 2013(données cofodep, 2014)**



Ils acquièrent la terre à travers l'achat de grands domaines qu'ils gèrent eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'un frère ou parent de la région. Leurs revenus leur permettent d'acheter les terres et d'employer la main-d'œuvre locale mais aussi d'utiliser les moyens modernes tels que les tracteurs et intrants agricoles pour mieux valoriser leurs acquisitions. Leur production est généralement destinée à la vente et à l'autoconsommation. Ce qui est très difficile pour un paysan qui n'a que sa seule force pour la mise en valeur de son domaine. Ils pratiquent aussi de l'horticulture et la culture de contre saison.

**Photo 1: Un tas de bottes de mil et un pied d'agrumes appartenant à un des grands acheteurs dans la CU de Dogondoutchi**



Encadré n°1 : exemple d'un grand acheteur des terres et grand producteur

*Alhaji A. est un grand commerçant à Niamey natif d'un des villages de la commune urbaine de Dogondoutchi. Alhaji est aujourd'hui l'un des grands acheteurs de terre. A la date de notre entretien (le 05.04.2015), il a acheté plus 500 ha. En 2013, ce grand producteur a emblavé plus de 200 ha pour la production de semences de trois variétés de niébé dont le K VX et trois variétés de mil (ICNV, RRHKP et G4KP).*

*Il dépense plus de 17 millions pour la main-d'œuvre locale par an. Son investissement dans le domaine agricole et sa production importante ont attiré l'attention des autorités administratives de la région qui lui ont rendu visite en 2014. Il a reçu les encouragements des autorités et l'Office de la Radio et Télévision Nationale a effectué un reportage sur ce grand producteur de Dogondoutchi. Il pratique non seulement la culture pluviale mais aussi l'horticulture et l'élevage.*

### 3.3.2 Recomposition dans le contrôle de l'espace

A la suite des différents changements observés dans la tenure foncière locale, on peut parler d'une recomposition spatiale dans le contrôle de la terre au sein de la commune de Dogondoutchi. Ce contrôle de la terre tel qu'exposé dans la figure n°2 n'est pas resté immuable pour deux raisons principales :

- Les différentes alliances tissées avec d'autres peuples qui sont installés dans la région à travers des vagues de peuplement successives ont apporté leurs lots de modifications. C'est l'exemple des Zarma et des Touareg qui ont bénéficié de l'autorisation de défrichement par le chef de l'Aréwa.
- La dynamique de la vente des terres reste un puissant moteur de changement dans la tenure foncière locale.

En modifiant profondément les anciennes règles d'accès à la terre, ces deux facteurs ont favorisé l'entrée en scène de nouveaux acteurs dans l'arène foncière locale. La vente des terres aux fonctionnaires, aux grands commerçants et aux hommes politiques, qui parfois ne sont pas originaires de la commune, en est la parfaite illustration de ces nouvelles dynamiques en cours

dans toute la région de Dosso. Ce phénomène a aussi été étudié dans la région par plusieurs auteurs (Hassane Saley, 2016 ; Dambo, 2016a ; Dambo, 2016b ; Cantoreggi, 2012 ; Cantoreggi et al., 2014). Il ressort de toutes ces études qu'il y a un processus de mutations profondes dans la tenure foncière locale. Le risque que la terre passe progressivement des mains des autochtones à celles des allochtones devient grandissant.

A la lumière de ce qui est en train de se produire dans la commune de Dogondoutchi et dans bien d'autres zones de la région de Dosso, nous sommes en présence d'un phénomène de territorialisation de l'espace par un groupe social, c'est-à-dire celui qui détient le pouvoir économique. Décidément, l'argent est devenu un moyen important de l'appropriation de l'espace. On le constate sur le terrain par de grands domaines clôturés en grillages ou fils barbelés, servant de jardin ou de champs pour l'agriculture pluviale. On assiste à un marquage foncier caractérisé par une ruée des acteurs sur l'appropriation foncière. Cela se remarque aussi par le nombre élevé d'enregistrements des transactions foncières dans le dossier rural. Dans cette situation, c'est tout le système foncier traditionnel qui est battu en brèche. Par conséquent, l'organisation topo-centrique du foncier laisse place à une organisation géométrique.

## Conclusion

Les bouleversements sociaux ont changé la configuration ancienne dans le contrôle de la terre. Avec les changements introduits par la colonisation auxquels s'ajoute l'économie de marché, la croissance démographique, c'est tout le système foncier de la zone qui a connu des mutations. Ainsi, la forme collective de gestion de la terre a laissé place à l'individualisation dans l'appropriation de la terre. La terre se parcellarise avec l'héritage et la vente. Aujourd'hui la nouvelle dynamique foncière dans la commune urbaine de Dogondoutchi se caractérise par les achats de terre dont les acteurs sont externes à l'agriculture. Il s'agit des commerçants, des fonctionnaires et d'hommes politiques. Ces derniers s'intéressent à la terre pour l'agriculture pluviale, l'horticulture et la culture irriguée, toute chose qui risque de mettre à l'écart les petits producteurs. Ces nouveaux rapports au foncier introduisent un changement dans l'appropriation de l'espace qui tend vers une territorialisation de ce dernier par de nouveaux acteurs.

## Références bibliographiques

Adam Elhaj Saidi A. (2015). Dynamique du foncier urbain et périurbain dans la commune urbaine de Dogondoutchi. Mémoire de Master en Géographie, Département de Géographie, Université Abdou Moumouni de Niamey. P.76

Cantoreggi N. (2012). *Développement de l'irrigation et évolution des régimes fonciers dans la région de Gaya (Niger)*. Thèse de doctorat, Faculté de Géosciences et de l'environnement, Université de Lausanne (Suisse). 414p.

Cantoreggi N. et al. « La vente des terres dans le département de Gaya : dynamiques des acteurs. » In Amadou B. et Dambo L. (Dir.), *Sahel : entre crises et espoirs*. Ed. L'Harmattan, Paris, 2014, pp.177-200

Colin J.-Ph., Ayouz M. (2005)., Emergence, enchâssement social et involution du marché foncier. Perspectives ivoiriennes – Document de travail de l’Unité de Recherche 095 N° 12, 34 pages.

Dambo L. (2007). *Usages de l’eau à Gaya : entre fortes potentialités et contraintes majeures*. Lausanne : Institut de Géographie (Coll. « Travaux et recherches » n°34) p. 354.

Dambo L. et al. La vente des terres dans le département de Gaya : dynamique et acteurs » pp 177 -199. In : *Sahel : entre crise et espoir/* sous la direction de AMADOU B. et DAMBO L. (2014) : Harmattan, 2014, p.357

Dambo L. « Monétarisation progressive du foncier à Dosso : décryptage d’une dynamique à enjeux multiples » In Revue *GEOTROPE*, Abidjan, Décembre 2016a. Editions Universitaires de Côte d’Ivoire (EDUCI). ISSN : 1817-5589. pp. 63-79

Dambo L. « La dynamique du foncier dans la commune urbaine de Gaya » In Revue semestrielle de Géographie du Bénin (BenGEO), Université d’Abomey-Calavi N°20, décembre 2016b. ISSN : 1840-5800. pp. 68-96

Djibo H. (non daté). Quatorze siècles d’histoire du Soudan central : le Niger du VII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, éditions Alfa, p.510

Durand-Lasserve A., Le Roye (2012). La situation foncière en Afrique à l’horizon 2050, Paris, AFD 158 Pages

Eliane D. L. (1992), La transformation du régime foncier : appropriation et formation de la classe dirigeante en pays Maouri (Niger) pp 185-231. In SAMIR A. Agriculture africaine et capitalisme

Geoconseil (2013). Capitalisation des activités réalisées en matière de sécurisation du foncier et des ressources naturelles dans la région de Dosso, p.92

Hassane Saley A. (2016). Dynamique du foncier urbain et péri urbain dans la commune de Birni NGaouré. Mémoire de master II, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Abdou Moumouni de Niamey P.

Issa S.G. (2014).Chroniques de Konawa, Edition Harmattan, 180 pages

Jouve Ph. (2006), « le jeu croisé des dynamiques agraires et foncières en Afrique subsaharienne », colloque international sur ‘les frontières de la question foncière-At the frontier of land issues’, Montpellier.

Lavigne Delvilleph. et Durand-Lasserve A. (2009). “Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud” in Livre blanc des acteurs français de la Coopération Comité technique « Foncier et Développement ». Paris : MAE/AFD

Luxereau A. (1999), « saturation foncière et nouvelles formes de compétition sociale en pays haoussa (Niger, Région de Maradi et Ader) » in Claude A, Edono Bermis (1999), la dynamique du changement en Afrique subsaharienne, frein et impulsions, Harmattan,

Marc-Henri P. (1970), Histoire de l'Aréwa : introduction à l'étude des processus constitutifs d'un Etat, Editions CNRS, 1970, p.206

Moussa D. et al. (2009). Des commissions foncières pour une gestion décentralisée et durable de la terre et des ressources naturelles. Rapport de la mission de capitalisation des expériences des commissions foncières de Dosso (du 1er au 16 juin 2009), p.81

Republique du Niger, Comité National du Code Rural - Secrétariat Permanent (2013), Recueil des textes du code rural, p.386

Republique du Niger, secrétariat permanent du code rural (2012), Bilan de 20 ans de mise en œuvre du code rural au Niger, p.62

Yamba B., 2004, Les mutations des systèmes agraires et des modes d'usage des ressources naturelles dans la zone centrale du Niger, *in revue de géographie Alpine*, 2004, volume 92, Numéro 1 p.97-110.